



Comité technique ministériel du 9 mars 2021 Déclaration préalable FO

REFORMES vs GARANTIES

Madame la présidente,

A l'ouverture de ce deuxième CTM de l'année 2021, nous pointerons que n'aurons droit qu'à des points soumis pour information. Mais n'est-ce pas déjà une grande avancée dans le dialogue social ministériel actuel ?

Des informations, nous aimerions ainsi en disposer sur des sujets d'importance disparus des radars :

- mais où est donc passée a liste des « réformes en cours », sans même viser à intégrer les effets potentiels de la loi 4D qui ressort du placard ?
- sur le projet de loi 4D justement, dont nous demandons l'abandon, quel est le linéaire de voies que l'État envisage de proposer aux différentes familles de collectivités ?
- mais où est donc cachée la synthèse des mesures catégorielles 2020, et le bilan de l'exécution de la masse salariale 2020 ?
- mais où s'est donc perdu l'arrêté restructuration des DREAL soumis au CTM en fin d'année 2020, sans parler de sa « version 1 » améliorée qui devait revenir devant nous début 2021 ?
- mais où peut-on trouver le bilan global du repositionnement des agents issus de la phase 1 du plan « haro sur le BOP 135 » en DREAL ? Et comment font les agents des laboratoires d'hydrobiologie pour bénéficier des droits et garanties liées à ce qui est officiellement une restructuration depuis jeudi dernier ?

Sur ces deux derniers points, nous constatons que les réformes se poursuivent et s'enchaînent, sans que l'employeur Etat ne respecte ni ses responsabilités, ni même ses discours de façade. Dès lors, la parole des ministres et de leur administration n'est aucunement crédible et n'engage que ceux qui voudront y croire dans la revue des missions et l'ensemble des suppressions/transferts de missions qu'elle projette.

Nous ne saurions en la matière pas tolérer que les engagements pris pour étudier à titre rétro-actif les droits des agents ayant été amenés à muter en 2020 se voient opposer un refus de prise en compte. Nous avons alerté en son temps, l'administration ne pourra pas, en la matière, se dégager de ses responsabilités.

Alors que le SEUL cycle de mobilité collectif pour l'année 2021 est désormais lancé, nous vous demandons de prononcer la suspension des réformes touchant les DREAL si l'arrêté reconnaissant leur caractère de restructuration n'est pas signé immédiatement.

Si les réformes imposées à l'ensemble de notre pôle ministériel (dont nous attendons la liste exhaustive suite à votre engagement) sont ressenties comme profondément injustes par les agents que nous représentons, elles sont en passe de devenir immorales. Et ce ne sont pas les fanions de la « revue des missions » qui permettront de renvoyer à plus tard les sujets sociaux du pôle ministériel, dont la prévention des risques psychosociaux. Nous n'en dirons pas plus ici...

Nous pointerons simplement le grand écart entre les écrits de la ministre en réponse aux représentants en CHSCT-M avec les pratiques de son administration :

Pour autant, j'ai demandé qu'une attention particulière soit portée à l'accompagnement des agents et des services de manière à prévenir les situations de souffrance et les risques psychosociaux que vous mentionnez. A cet effet, plusieurs actions sont menées qui méritent d'être soulignées. Chaque projet de réorganisation fait l'objet d'une étude d'impact qui vise à identifier l'ensemble des risques qui pourraient se présenter et à prévoir les mesures d'évitement et d'accompagnement individuelles ou collectives nécessaires. Le guide sur la conduite des transformations constitue un autre outil pour les porteurs de

Sans transition, et en écho au dernier CTM, en plein débat sur l'impact carbone des outils numériques et la sécurité des systèmes informatiques, nous réaffirmons l'opportunité pour notre ministère qui se doit d'être exemplaire sur ce sujet, de disposer d'une analyse éclairée des avantages/inconvénients environnementaux entre vote papier et électronique, intégrant la gestion durable des forêts.

Sur ce dernier volet, nous pointons en particulier que la matière fibreuse des papiers et cartons, fortement recyclée, provient d'une ressource renouvelable, le plus souvent locale (93 % de France ou de Pays limitrophes). L'utilisation de ces fibres n'effectue donc pas de prélèvement dans un stock fini de matières premières (comme le sont les ressources fossiles, ou minérales par exemple). Par ailleurs, la production de papier est principalement issue des bois d'éclaircies (leur prélèvement est une opération sylvicole qui permet aux arbres de plus forte valeur de mieux croître), des bois de taillis, ou des cimes d'arbres, ou bien encore de la valorisation de sous-produits issus de l'industrie du bois dont le ministère pousse au développement. Un mix papier/électronique intégrant la spécificité de certains de nos services serait donc sans doute vertueux à plusieurs titres.

Nous ne manquerons pas d'intervenir sur les différents points inscrits à l'ordre du jour. En notant avec satisfaction d'avoir obtenu le report à aujourd'hui de l'examen du bilan du protocole « égalité » qui, sans notre intervention lors du CTM du 21 janvier dernier, aurait été expédié sur votre proposition en 3/4 d'heure.

Je vous remercie.